

# EUROCHAIR<sup>2</sup> PRO 2.850

MODÈLE INDIVIDUEL



Poids d'utilisateur autorisé  
jusqu'à 130 kg



Adapté au transport de personnes.  
Testé selon ISO 7176-19



Maintenant disponible également  
comme variante  
clinique.



**MEYRA**<sup>®</sup>



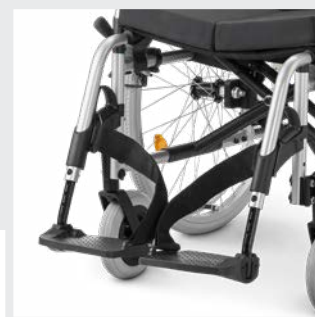
Dossier réglable en série



Rallonge de l'empattement en tournant le variobloc vers l'arrière



Accoudoir réglable en hauteur avec appui-bras réglable en profondeur



Repose-jambes amovibles, pivotants. Plaques repose-pieds à angle réglable, avec sangle de mollet individuelle.

## Fonctionnel et intelligent

### RENTABILITÉ

- Produit à longue durée de vie grâce à des matériaux haut de gamme et une finition de grande qualité, besoin réduit en réparations
- Adaptation optimale grâce à une très large gamme d'accessoires (réapprovisionnement non requis)
- Approvisionnement en pièces de rechange assuré sur le long terme grâce à un réseau étendu de revendeurs spécialisés
- Réutilisation optimale grâce à une adaptation simple au nouvel utilisateur

### BÉNÉFICE THÉRAPEUTIQUE

- Favorise la mobilité autonome grâce à une adaptation précise à l'utilisateur
- Position assise décontractée, même de longue durée
- Utilisation simple des accoudoirs et repose-jambes
- Bonnes propriétés antifriction avec des forces motrices réduites
- Excellente adéquation pour divers domaines d'utilisation, car réglage possible de la même hauteur d'assise pour différentes tailles de roues

### DOMAINE D'UTILISATION

- Entièrement équipé pour une utilisation durable
- Prise en charge optimale de nombreuses maladies grâce aux nombreux réglages possibles
- Principalement pour un usage domestique, mais aussi dans des centres de réadaptation pour atteindre des objectifs thérapeutiques
- Utilisation pour différents types d'entraînement
- Composants HEMI

COMMANDE

DEVIS

VERSION SPÉCIALE

**Veillez faxer le formulaire de commande rempli à : +49 (0) 5733 922 9311 Service après-vente : +49 (0) 5733 922 311**

Adresse de facturation / Réf. client :

---

Adresse de livraison :

---

Notes / Remarques :

**MEYRA**



 Adapté au transport de personnes.  
Testé selon ISO 7176-19

**EUROCHAIR<sup>2</sup> PRO 2.850**

Prix pour le modèle de base avec les composants suivants :

- Roues motrices 24"
- Mains courantes en aluminium
- Écart des mains courantes 15 mm
- Pneus PU, increvables
- Roue directrice 180 mm en PU
- Dossier réglable
- Accoudoir réglable en hauteur, relevable pivotant, amovible, manchette réglable en profondeur
- Repose-jambes à angle réglable, amovibles, pivotants
- Profondeur d'assise 430 mm, hauteur du dossier 420 mm
- Toile d'assise et dossier : polyester, noir
- Couleur du châssis Silverline
- Plaques repose-pieds à angle réglable
- Sangle de mollet individuelle

Tous les prix sont indiqués hors TVA ! Valables du 01.01.2019 au 31.12.2019.

Nos conditions générales de vente s'appliquent, vous pouvez les consulter sur [www.meyra.de/AGB](http://www.meyra.de/AGB). Pour plus d'informations sur le produit, veuillez consulter le site meyra.de.

 **Caractéristiques techniques**

Largeur d'assise	300 320 340 360 380 400 430 460 480 500 530
Largeur, état déplié	500 520 540 560 580 600 630 660 680 700 730
Largeur, état plié	310
Profondeur d'assise	400 / 430 / 460 / 490
Hauteur d'assise avant/arrière	variable de 390 à 560 / 390 – 520
Hauteur totale	variable de 790 à 1 050
Hauteur du dossier	400 / 420 / 440 / 460 / 480 / 500
Hauteur des accoudoirs	210 – 260
Longueur totale avec repose-pieds et anti-bascules	1 050

Poids de la personne	130
Poids à vide	17,5
Poids total aut.	147,5
Poids de transport	10
Roue motrice	22" / 24"

**Attention !**

Lors d'un déplacement en transports publics (p. ex. en train), les dimensions du fauteuil roulant peuvent dépasser les valeurs recommandées par les entreprises de transport. Veuillez vous renseigner au préalable.

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

**Version standard** : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

**01** *Largeur d'assise (LA)*

CODE	DÉSIGNATION
<input type="checkbox"/> 3342	LA 300 mm
<input type="checkbox"/> 3344	LA 320 mm
<input type="checkbox"/> 3346	LA 340 mm
<input type="checkbox"/> 3348	LA 360 mm
<input type="checkbox"/> 38	LA 380 mm
<input type="checkbox"/> 40	LA 400 mm
<input type="checkbox"/> 43	LA 430 mm
<input type="checkbox"/> 46	LA 460 mm
<input type="checkbox"/> 48	LA 480 mm
<input type="checkbox"/> 350	LA 500 mm
<input type="checkbox"/> 53	LA 530 mm

**02** *Profondeur d'assise (PA)*

CODE	DÉSIGNATION
<input type="checkbox"/> 615	PA 400 mm
<input type="checkbox"/> 788	PA 430 mm
<input type="checkbox"/> 619	PA 460 mm
<input type="checkbox"/> 4105	PA 490 mm

\* Remarque : commander le nouveau coussin d'assise pour la profondeur d'assise.

**03** *Hauteur d'assise avant (HAAv) en combinaison avec la roue directrice (sans coussin d'assise)*

Veillez sélectionner la hauteur d'assise souhaitée en choisissant une combinaison possible de hauteur d'assise et de taille de roue.

Seulement en combinaison avec la roue directrice 22" et le code 173

CODE	Ø ROUE DIRECTRICE EN MM	HAAV EN MM :																			
		390	400	410	430	445	450	460	470	475	480	485	490	500	505	510	520	530	540	550	560
151	Ø 100 caoutchouc plein	<input checked="" type="checkbox"/>																			
325	Ø 125 caoutchouc plein		<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>								
154	Ø 142 caoutchouc plein souple			<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>							
143	Ø 150 (Flexel)						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>								
161	Ø 180 PU									<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
645	Ø 180 pneus gonflés									<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
157	Ø 200 PU													<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>			

La sélection de la HAAv entraîne la configuration automatique de la roue directrice standard ainsi que de la fourche de guidage appropriée.

**Faites votre choix en cochant les cases correspondantes**

**Version standard** : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

**Options de hauteur d'assise avant (HAAv) pour hémiplégiques**

CODE	DÉSIGNATION
<input type="checkbox"/> 173	Fourche de guidage HEMI, avec bloc d'espacement HEMI incl.
<input type="checkbox"/> 4906	Bloc d'espacement HEMI pour fixation latérale de la fourche de guidage pour l'utilisation avec des roues motrices de 24"

**04 Coussin d'assise**

CODE	DÉSIGNATION
<input type="checkbox"/> 740	Coussin d'assise, noir (profondeur d'assise 430 mm) 50 mm
<input type="checkbox"/> 4980	Housse de coussin d'assise pour incontinence, noir (seulement en combinaison avec le CODE 560 ou 561)
<input type="checkbox"/> 560	Coussin d'assise 30 mm
<input type="checkbox"/> 561	Coussin d'assise 60 mm

**05 Position horizontale de la roue motrice (réglage du centre de gravité)**

Position	ACTIVE, montage à l'avant dans le sens de la marche	PASSIVE, montage à l'arrière dans le sens de la marche
Sélection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**06 Hauteur d'assise arrière (HAAR) en combinaison avec la roue motrice (sans coussin d'assise)**

Colonnes horizontales = hauteurs d'assise en mm  
Lignes verticales = Ø de roue motrice

**Veillez sélectionner la hauteur d'assise souhaitée en choisissant une combinaison possible de hauteur d'assise et de taille de roue.**

	390	400	410	420	430	440	450	460	470	480	490	500	510	520
Ø 22 x 1"	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Ø 22 x 1 <sup>3</sup> / <sub>8</sub> "		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Ø 24 x 1"				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Ø 24 x 1 <sup>3</sup> / <sub>8</sub> "					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

La sélection de la HAAR entraîne la configuration automatique de la taille de la roue motrice ainsi que de la position de l'axe. L'inclinaison max. de l'assise est de 4°, ce qui correspond à une différence de hauteur d'assise de max. 40 mm.

**Sélectionnez pour cela votre main courante dans la catégorie 08 et les pneus dans la catégorie 09. Veuillez observer la largeur des pneus !**

**07 Options de roue motrice**

CODE	DÉSIGNATION
<input type="checkbox"/> 878	70 mm Rallonge de l'empattement, mesurée du centre du tube de dossier

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

## 08 Mains courantes et options de mains courantes (incompatibles avec les roues Xtrends)

CODE	DÉSIGNATION	Ø	Ø
<input type="checkbox"/> 494	Mains courantes en aluminium	22"	24"
<input type="checkbox"/> 493	Mains courantes en acier inox		24"
<input type="checkbox"/> 871	<b>Mains courantes doubles</b> pour largeurs d'assise jusqu'à 480 mm Seulement en combinaison avec des pneus PU CODE 902 Pas en combinaison avec freins à tambour CODE 706. Pas en combinaison avec protège-rayons CODE 489	22"	24"
<input type="checkbox"/> 168	Mains courantes spéciales Optigripp pour tétraplégiques Avec écart des mains courantes de 25 mm CODE 693	-	24"
<input type="checkbox"/> 166	Revêtement de mains courantes en silicone, lisse, noir	22"	24"
<input type="checkbox"/> 692	Écart des mains courantes 15 mm	22"	24"
<input type="checkbox"/> 693	Écart des mains courantes 25 mm (seulement en combinaison avec CODE 493)		

## 09 Pneus

CODE	DÉSIGNATION	Ø	Ø
<input type="checkbox"/> 902	Pneus PU, increvables	22"	24"
<input type="checkbox"/> 486	Pneus gonflés avec profil rainuré	22"	24"

Observer la largeur des pneus en combinaison avec les roues motrices ! Voir la catégorie 06 Hauteur d'assise en combinaison avec la roue motrice.

## 10 Freins

CODE	DÉSIGNATION
<input type="checkbox"/> 651	Frein à pression pour l'utilisateur
<input type="checkbox"/> 680/706	Freins à pression pour l'utilisateur et frein à tambour pour l'accompagnateur
<input type="checkbox"/> 986	Rallonge du levier de frein, enfichable, 1 paire
<input type="checkbox"/> 681	Rallonge du levier de frein, rabattable
<input type="checkbox"/> 650/74	Frein à pression unilatéral, à droite, avec rallonge du levier de frein.
<input type="checkbox"/> 650/60	Frein à pression unilatéral, à gauche, avec rallonge du levier de frein.

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

## 11 Hauteur de dossier

CODE	DÉSIGNATION	HAUTEUR
642	Dossier, réglable par bandes velcro	<input type="checkbox"/> 400 mm
		<input checked="" type="checkbox"/> 420 mm
		<input type="checkbox"/> 440 mm
634	Dossier, réglable par bandes velcro	<input type="checkbox"/> 460 mm
		<input type="checkbox"/> 480 mm
		<input type="checkbox"/> 500 mm
575	Dossier confort, réglage ergonomique	<input type="checkbox"/> 400 mm
		<input type="checkbox"/> 420 mm
		<input type="checkbox"/> 440 mm

## 12 Dossiers

CODE	DÉSIGNATION
<input type="checkbox"/> 622	Dossier avec courbure lombaire
<input type="checkbox"/> 621	Dossier sans courbure lombaire

### Options de dossier

CODE	COMPATIBLE AVEC CODE...	621	622	502
<input type="checkbox"/> 502	Poignée de poussée, montée sur le tube du dossier, hauteur réglable en continu jusqu'à 180 mm	●	●	
<input type="checkbox"/> 814	Barre de poussée transversale, stabilise le dossier en cas de charge plus élevée	●	●	●
<input type="checkbox"/> 29	Dossier, +/- 10° avec réglage d'angle en 3 positions <b>Seulement possible pour HD 40 / 42 / 44</b>	●		●
<input type="checkbox"/> 913	Appui-tête, 190 mm, avec hauteur et angle réglables en continu Seulement en combinaison avec la barre de poussée transversale, CODE 814			

## 13 Accoudoirs et manchettes

**Veillez observer les caractéristiques fonctionnelles indiquées !**

CODE	DÉSIGNATION
<input type="checkbox"/> 107	Accoudoirs réglables en hauteur, pivotants, amovibles
<input type="checkbox"/> 70	Accoudoirs, rabattables, pivotants, longs
<input type="checkbox"/> 577	Accoudoirs, rabattables, pivotants, verrouillables, amovibles

Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

## 14 Repose-jambes

CODE	DÉSIGNATION
<input type="checkbox"/> 94	Sans repose-jambes et repose-pieds
<input type="checkbox"/> 93	Repose-jambes, amovibles et escamotables
<input type="checkbox"/> 759	Repose-jambes CODE 93, <b>monté</b> à gauche
<input type="checkbox"/> 760	Repose-jambes CODE 93, <b>monté</b> à droite
<input type="checkbox"/> 92	Repose-jambes, amovibles, pivotants et relevables En combinaison avec repose-pieds CODE 805, protège-genoux inclus
<input type="checkbox"/> 757	Repose-jambes CODE 92 individuel, monté à <b>gauche</b> Seulement en combinaison avec les repose-pieds CODE 808 (avec CODE 93 monté à droite)
<input type="checkbox"/> 758	Repose-jambes CODE 92 individuel, monté à <b>droite</b> Seulement en combinaison avec les repose-pieds CODE 808 (avec CODE 93 monté à gauche)
<input type="checkbox"/> 52	Repose-moignons individuel, amovible, pivotant et relevable, 1 paire
<input type="checkbox"/> 4507	Repose-moignons, individuel, monté à droite
<input type="checkbox"/> 4508	Repose-moignons, individuel, monté à gauche

## Repose-pieds

CODE	DÉSIGNATION	PROFON- DEUR	LJ
<input type="checkbox"/> 798	Repose-pieds séparés, relevables et à angle réglable	180	380 – 520
<input type="checkbox"/> 54	Repose-pieds monobloc, réglable en profondeur sur 60 mm (en 4 paliers), relevable, hauteur et angle réglables	150	380 – 520

LJ souhaitée en mm (mesurée sans coussin d'assise)

Réglage possible en usine de la longueur de jambe, selon le codage entre 380 et 520 mm.

## Accessoires repose-pieds

<input type="checkbox"/> 359	Sangle de mollet individuelle (paire)
<input type="checkbox"/> 822	Sangles de fixation pour chaussures (paire)

## 15 Couleur du châssis

CODE	DÉSIGNATION
<input type="checkbox"/> 4919	Silverline

## 16 Couleur de toile d'assise et dossier

CODE	DÉSIGNATION	EURO €
<input type="checkbox"/> 287	Noir foncé, polyester	



Faites votre choix en cochant les cases correspondantes

Version standard : Si vous n'effectuez pas d'autre sélection, nous livrons en principe la version standard.

## 17 Accessoires pour le fauteuil roulant Protège-mains et protège-rayons

CODE DÉSIGNATION

489 Transparent

### Anti-bascules

691 Anti-bascules, longueur réglable, amovibles (1 paire)

728 Anti-bascules, pivotantes (paire)

729 Anti-basculer, pivotante, gauche

730 Anti-basculer, pivotante, droite

### Roues de transport

746 1 paire de roues de transport avec frein, p. ex. pour les espaces étroits ou dans l'avion.  
Pas en combinaison avec les anti-basculer CODE 728.

### Tablettes thérapeutiques

929 Tablette thérapeutique en plastique transparent pour largeur d'assise de 380 à 530 mm

930 Tablette thérapeutique en plastique transparent, à enfiler pour la largeur d'assise définie, avec rebord à l'avant, pour largeur d'assise de 380 à 500 mm

931/60 Demi-tablette thérapeutique en plastique transparent de forme ergonomique, **montée à gauche**

931/74 Demi-tablette thérapeutique en plastique transparent de forme ergonomique, **montée à droite**

L'utilisation de la tablette thérapeutique CODE 929/930 avec des roues de 24" et une hauteur d'assise arrière inférieure à 470 mm entraîne une restriction au niveau de la hauteur des accoudoirs, c.-à-d. il faut augmenter la hauteur de l'accoudoir en conséquence, car la position d'accoudoir la plus basse n'est plus possible.

### Autres accessoires

585 Porte-sérum « UNIVERSEL »

912 Pompe à air avec fixation

936 Plaque de transfert en matière synthétique

833 Ceinture de sécurité

819 Éclairage passif

970 Porte-canne

951 Filet à provisions (filet de course)

962 Sac à dos universel avec pochette extérieure

« Version clinique »

- Toile d'assise et dossier en similicuir, avec pochette de capteur

- Fixation de pliage

3851 - Repose-jambes à hauteur réglable, relevable, pivotant

- Antivol pour repose-jambes et accoudoirs

- Frein à tambour pour accompagnateur

- Anti-basculer des deux côtés

Date :

Signature :

## 1. GÉNÉRALITÉS – DOMAINE D'APPLICATION

**1.1.** Les conditions de vente et de livraison (CGV) de l'entreprise MEYRA GmbH ci-dessous sont valables pour tous les contrats conclus avec les clients de l'entreprise. Elles valent également pour toutes les affaires futures avec le client, même sans nouvel accord séparé.

**1.2.** Le client reconnaît le caractère contraignant des CGV de MEYRA GmbH pour le présent contrat et aussi pour tous les contrats futurs. Les conditions de vente du client ou d'un tiers ne s'appliquent pas. De telles conditions de vente n'engagent par MEYRA GmbH, même si elles n'ont pas été expressément contestées au cas par cas.

**1.3.** Ces conditions ne sont valables que si le client est un entrepreneur (§ 14 du CODE civil allemand), une personne morale du droit public ou un patri-moine de droit publique.

## 2. DEVIS, CONCLUSION DU CONTRAT

**2.1.** Les devis de MEYRA GmbH sont sans engagement et non contractuels dans la mesure où ils n'ont pas été reconnus expressément comme tels.

**2.2.** MEYRA GmbH peut accepter les commandes ou ordres du clients dans les 14 jours après leur arrivée via une confirmation d'offre écrite.

**2.3.** Le contrat est établi par la confirmation d'offre écrite, cela vaut également pour toute modification ou tout complément des commandes.

**2.4.** Nous nous réservons les droits de propriété et d'auteur pour tous les documents remis au client en rapport avec la passation de commande. Ces documents ne doivent pas être mis à la disposition de tiers, à moins que nous ayons accordé notre autorisation écrite expresse. Dans la mesure où nous n'acceptons pas l'offre du client dans le délai précisé au point 2.2, ces documents doivent nous être envoyés dans les plus brefs délais.

## 3. PRIX

**3.1.** Les prix sont calculés exclusivement en EURO. Tous les prix sont des prix nets. La taxe sur la valeur ajoutée doit être ajoutée conformément à sa valeur en vigueur.

**3.2.** En l'absence de convention contraire écrite, nos prix sont valables départ usine sans l'emballage, ni le chargement. Les frais d'emballage et de chargement sont facturés à part.

**3.3.** Dans la mesure où des prix catalogue servent de base, la liste de prix en vigueur au moment de la passation de commande est valable. Des modifications de prix sont autorisées si plus de quatre mois séparent la conclusion du contrat du délai de livraison convenu. Si ensuite, jusqu'à l'achèvement, les salaires ou les coûts des matériaux augmentent, nous sommes habilités à augmenter les prix en fonction des augmentations des frais. Le client n'est autorisé à se rétracter que si l'augmentation de prix ne dépasse pas seulement de manière négligeable la hausse du coût global de la vie entre la commande et la livraison.

**3.4.** En cas de commandes successives, MEYRA GmbH n'est pas tenue de respecter les prix des contrats précédents.

**3.5.** Si la valeur de la commande se situe en-dessous d'une limite de 150,00 € de valeur de marchandise nette, un supplément de quantité minimum, port inclus, de 9,50 € est facturé.

## 4. EXPÉDITION, TRANSFERT DES RISQUES

**4.1.** Le lieu d'exécution pour les livraisons est le siège de MEYRA GmbH, sauf convention contraire expresse.

**4.2.** Si, sur la demande du client, la marchandise lui est envoyée, les risques de perte et de dégradation fortuites de la marchandise sont transférés au client, dès que la marchandise (de même pour les livraisons

partielles) est transmise au tiers désigné pour l'exécution de l'envoi. Cela est valable peu importe que la marchandise soit expédiée depuis le lieu d'exécution ou non et qui supporte les frais de transport.

**4.3.** Si des réclamations concernant des dommages dus au transport ou des pertes sont faites à l'encontre de MEYRA GmbH, le client doit indiquer le dommage sur les documents de fret ou, en cas de perte, rédiger immédiatement un procès-verbal et le signaler dans un délai d'une semaine.

**4.4.** Une assurance contre les dommages dus au transport n'est contractée que sur demande expresse et aux frais du client.

**4.5.** En cas de retards de la remise ou de l'envoi dus au client, les risques sont transférés au client avec l'avis de mise à disposition.

**4.6.** En cas d'absence de consignes particulières du client, la sélection du moyen et du mode de transport est effectuée par MEYRA GmbH, sans garantie et responsabilité pour le mode d'expédition le moins cher et le plus rapide.

## 5. DÉLAI DE LIVRAISON, ÉTENDUE DE LIVRAISON

**5.1.** Les délais de livraison annoncés sont des délais de livraison prévisionnels, à moins qu'un délai précis n'est était fixé expressément par écrit.

**5.2.** Si les parties ont convenu d'un délai de livraison, celui-ci commence à la date de la confirmation de commande. Le délai de livraison est respecté si la marchandise a quitté l'usine ou si la mise à disposition a été annoncée avant son écoulement.

**5.3.** Le respect des délais de livraison et de prestation suppose la remise dans les temps de tous les documents à fournir par le client ainsi que l'indication dans les temps de toutes les informations nécessaires et l'accomplissement de toutes les autres obligations par le client. Si ces conditions ne sont pas respectées à temps, les délais se prolongent en conséquence.

**5.4.** MEYRA GmbH n'est pas tenue responsable des retards de livraison dus à des cas de force majeure ou à d'autres événements imprévisibles au moment de la conclusion du contrat (par ex. grève, perturbations de la production, approvisionnement propre n'ayant pas lieu dans les temps, retards de transport, conditions météorologiques défavorables, etc.) qui ne sont pas de son fait. Le délai de livraison se prolonge en fonction de la durée de l'empêchement provisoire dont MEYRA GmbH n'est pas responsable, à laquelle s'ajoute un délai de reprise approprié.

**5.5.** Si les retards en résultant dépassent une période de six semaines, les deux parties contractantes sont habilitées à se retirer du contrat pour ce qui est de l'étendue de la prestation concernée.

**5.6.** MEYRA GmbH est habilitée à effectuer des livraisons partielles dans la mesure où la livraison partielle est utilisable pour le client dans le cadre de l'utilisation prévue dans le contrat, la livraison des marchandises restantes est assurée et ne cause aucun frais supplémentaires à la charge du client.

## 6. PAIEMENT

**6.1.** Les montants facturés doivent être payés en intégralité sur un compte bancaire précisé par nos soins, dans les 30 jours suivant la présentation de la facture. Si la facture ne concerne par une livraison de pièces détachées ou une réparation, le client a droit à la déduction d'un escompte de 2% en cas de paiement dans les 8 jours suivant la présentation de la facture.

**6.2.** Nous n'acceptons les chèques et les espèces que sur accord exprès. L'acceptation n'a lieu que sous réserve de validité. Les rectifications de facture en cas de chèques ou d'espèces n'ont lieu qu'après encaissement. La datation de valeur a lieu le jour où nous disposons définitivement de la contre-valeur.

**6.3.** Si le client ne s'en acquitte pas à l'échéance, les montants restants sont majorés de 8% de plus que le

taux d'intérêt de base respectif. Nous nous réservons le droit de réclamer un dédommagement plus important en cas de retard.

**6.4.** En cas de retard du client dans le règlement d'une de ses factures, l'ensemble des créances reposant sur le même rapport juridique est immédiatement exigible, sans qu'une notification spéciale ne soit nécessaire.

**6.5.** Le client ne peut exiger une compensation que si ses revendications sont juridiquement établies ou incontestées. Le client n'est autorisé à exercer un droit de rétention que si la prétention compensatoire de celui-ci est fondée sur la même relation contractuelle.

**6.6.** MEYRA GmbH est en droit de céder des créances sur des livraisons ou des prestations.

## 7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

**7.1.** La marchandise livrée par MEYRA GmbH reste la propriété de MEYRA GmbH jusqu'au règlement intégral de toutes les obligations, même futures, du client.

**7.2.** Le client est en droit de céder la marchandise sous réserve dans le cadre d'une exploitation commerciale régulière. Il n'est pas autorisé à d'autres dispositions, en particulier pour une mise en gage ou une cession à titre de sûreté. Les créances issues de la revente de la marchandise sous réserve (dont les créances autres telles que les prétentions d'assurance ou les droits découlant d'un acte illicite en cas de perte ou de destruction) sont cédées dès à présent à MEYRA GmbH, par mesure de sécurité. MEYRA GmbH accepte cette cession. Le client est autorisé à recouvrer les créances cédées dans la mesure où il a répondu à ses obligations de paiement. En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit de révoquer l'autorisation de recouvrement.

**7.3.** Si le client modifie la marchandise sous réserve, il est ici convenu que la modification a lieu au nom et pour le compte de MEYRA GmbH à titre de fabricant et celle-ci acquiert immédiatement la propriété ou – si la modification a lieu avec ou en rapport avec des matériaux de plusieurs propriétaires ou si la valeur de l'élément modifié est supérieure à celle de la marchandise livrée – la copropriété (propriété fractionnée) du nouvel objet, au prorata de la valeur de la marchandise livré par rapport à la valeur du nouvel objet. Dans la mesure où MEYRA GmbH perd sa propriété par suite d'une liaison ou d'un mélange ou si elle ne venait pas à être propriétaire de l'objet livré en cas de transformation, le client transfère préalablement par la présente à MEYRA GmbH une part de copropriété du bien homogène, correspondant à la valeur au prorata de l'objet livré. Par la présente, MEYRA GmbH accepte cette offre. La remise est remplacée par une mise en dépôt à titre gracieux.

**7.4.** Le client est tenu de nous informer immédiatement en cas d'accès de tiers aux marchandises livrées sous réserve de propriété et de fournir les informations ainsi que les documents nécessaires pour faire valoir nos droits. De même, le client doit indiquer la propriété de MEYRA GmbH aux tiers de son propre chef. Les frais en résultant sont à la charge du client.

**7.5.** MEYRA GmbH est tenue de donner la mainlevée sur les sûretés à la demande du client dans la mesure où elles dépassent de plus de 20% la valeur des requêtes à sécuriser. La sélection des sécurités à lever incombe à MEYRA GmbH.

**7.6.** En cas de dépôt de demande d'insolvabilité concernant le client, nous interdisons dès à présent la revente ou la transformation de notre marchandise sous réserve et nous révoquons notre autorisation de recouvrement concernant les requêtes qui nous sont cédées.

**7.7.** En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit d'exiger la restitution immédiate de la marchandise sous réserve.

## 8. GARANTIE / RESPONSABILITÉ

**8.1.** Le client doit examiner les marchandises livrées immédiatement après la livraison. Dans la mesure où il s'agit de défauts évidents ou de défauts trouvés lors d'un examen minutieux, le client doit nous faire parvenir ses réclamations par écrit dans un délai d'une semaine après réception de la livraison. Une fois ce délai écoulé, toute responsabilité est exclue pour ce type de défauts. Pour les défauts cachés, il n'existe un droit de garantie que s'ils nous sont signalés au plus tard une semaine après avoir été découverts.

**8.2.** En cas de livraison non-conforme, nous avons le droit d'opter de notre propre chef pour une amélioration de l'élément défectueux ou pour une nouvelle livraison conforme. Le client est tenu de mettre à notre libre disposition l'élément défectueux en vue d'une vérification et d'une amélioration. Si l'amélioration ou la livraison ultérieure échoue, si elle n'a pas lieu dans un délai approprié ou si nous le refusons, le client peut choisir de se retirer du contrat ou de réduire le prix d'achat. Dans les cas où cela n'est pas rendu nécessaire par la loi, il n'est pas obligatoire de définir un délai.

**8.3.** La garantie est annulée si le client modifie ou fait modifier par un tiers l'objet livré sans autorisation et si la réparation des défauts est ainsi rendue impossible ou déraisonnablement complexe. Mais, dans tous les cas, les frais supplémentaires dus à la modification sont à la charge du client.

**8.4.** Les règlements ci-dessus n'entravent pas l'éventuelle garantie que nous offrons au premier utilisateur du moyen de réhabilitation.

**8.5.** Sont exclus de la garantie l'usure fonctionnelle de tous les articles, modules de construction, batteries et pièces détachées livrés par nos soins ainsi que le stockage, l'utilisation ou la manipulation inappropriés ou non conformes des marchandises.

**8.6.** Les autres réclamations du client, en particulier le versement de dommages et intérêts au lieu de la prestation et d'indemnités pour un autre dommage direct ou indirect – y compris les dommages collatéraux ou consécutifs, quel que soit le fondement juridique – sont exclues. Cela n'est pas valable si MEYRA GmbH a frauduleusement dissimulé un vice juridique ou matériel ou si le dommage est survenu du fait d'une intention délibérée ou d'une négligence grossière de la part de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires ou en cas de violation non intentionnelle d'obligations contractuelles essentielles. Les obligations contractuelles essentielles sont les obligations dont l'exécution est la base d'une mise en œuvre conforme du contrat et dont le respect peut être supposé en toute confiance et toute circonstance par le partenaire contractuel. En cas de dommages matériels et préjudices pécuniaires causés par simple négligence, l'obligation d'indemnisation de MEYRA GmbH est cependant limitée pour ce qui est de sa hauteur aux dommages typiques prévisibles. En outre, les dommages corporels et/ou sanitaires dus à une violation coupable des obligations de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires ne sont pas exclus.

**8.7.** La responsabilité en vertu de la loi sur la responsabilité des produits reste entière.

## 9. PRESCRIPTION

Les revendications du client en cas de défaut matériel sont prescrites deux ans après remise/livraison de la marchandise au client. Pour les appareils de remplacement et les réparations, le délai de prescription est de un an à partir de la remise/livraison de la marchandise au client. Ne sont pas concernées les demandes de dommages et intérêts en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité du corps ou à la santé et/ou les demandes de dommages et intérêts en cas de dommages causés par faute lourde ou intentionnellement par MEYRA GmbH ou ses auxiliaires. Dans ce cas, les

délais de prescription légaux s'appliquent.

## 9.1. SERVICE D'APPAREILS DE REMPLACEMENT

Indépendamment de la garantie, MEYRA GmbH propose aux clients de remplacer les appareils défectueux par des appareils ayant subi une révision générale. Les conventions suivantes s'appliquent aux appareils proposés en remplacement :

- Les appareils de remplacement sont entièrement révisés et en parfait état technique.
- L'appareil défectueux doit être renvoyé à MEYRA GmbH gratuitement dans les 15 jours ouvrés. L'appareil renvoyé devient notre propriété.
- Si nous ne récupérons pas l'appareil, nous facturons pour l'appareil de remplacement 95% du prix de vente à neuf.
- L'appareil renvoyé doit correspondre au type et à la version de l'appareil de remplacement. En outre, l'appareil doit être réutilisable et ne doit présenter que des traces d'usure correspondant à un usage normal.
- Il revient à MEYRA GmbH d'évaluer si l'appareil renvoyé respecte les conditions ci-dessus. Si ces conditions ne sont pas respectées, nous facturons également pour l'appareil de remplacement livré le montant indiqué ci-dessus, moins la valeur résiduelle de l'appareil renvoyé.

## 10. GARANTIE DES SÉCURITÉ DU PRODUIT

### 10.1. MISE HORS DISTRIBUTION DU PRODUIT

Si une mise hors du produit est nécessaire à cause d'un défaut de produit ou à cause d'une obligation légale, le client est obligé de participer au déroulement pour réaliser une mise hors distribution efficace. Le client est surtout obligé d'informer MEYRA GmbH de l'endroit où se trouvent les produits concernés. Pour cela, le client doit documenter les endroits où se trouvent les produits et le mettre à disposition de MEYRA sur demande. Si le client vend les produits aux revendeurs, il faut aussi bien contractuellement obliger le revendeur de documenter les endroits où se trouvent les produits.

**10.2.** Le client est obligé d'entraîner le client final en ce qui concerne l'usage du produit livré par un personnel spécialisé. Si le client vend les produits aux revendeurs, il faut aussi bien contractuellement obliger le revendeur d'entraîner le client final par un personnel spécialisé.

## 11. RESPONSABILITÉ EN CAS DE MODIFICATIONS CONSTRUCTIVES

Il faut noter que des dispositions juridiques plus strictes s'appliquent aux constructions spéciales. Les modifications constructives des articles de MEYRA GmbH par le client ou par un tiers mandaté par ses soins ne sont autorisées que si elles correspondent aux exigences de sécurité et si notre direction a donné son accord écrit au préalable. A cette fin, il est nécessaire de mettre à notre disposition, si nous le demandons, un modèle modifié accompagné des croquis de construction. Si des modifications constructives sont effectuées dans l'accord écrit de notre direction et si, en raison de ces modifications, des tiers subissent des dommages desquels nous devons répondre sur le plan extérieur, le client est tenu de nous libérer de toutes les revendications du tiers en interne.

## 12A. RENVOIS DE MARCHANDISES DE PRODUITS FINIS ET DE COMPOSANTS

Les renvois de marchandise qui ne sont pas accompagnés d'une copie du bon de livraison ou de la facture ne sont pas acceptés. Les renvois de marchandises (dans l'emballage d'origine et dans un état neuf

absolu) sont remboursés à hauteur de 80 % de la valeur nette de la marchandise. Sont exclus de la reprise les articles dont la livraison remonte à plus de 3 mois, les modèles spéciaux, les articles d'hygiène, les batteries pleines et les articles dont la valeur nette est inférieure à 100,00 €. En outre sont exclus les fauteuils roulants de fabrication individuelle (par ex. : fauteuils roulants pour enfants et adaptatifs). Les risques liés au transport sont assumés par l'expéditeur. Si des frais de nettoyage et/ou de désinfection sont engagés pour les renvois autorisés, ceux-ci seront facturés moyennant un forfait minimum de 79 € net..

## 12B. ANNULATIONS DE COMMANDE DE PRODUITS FINIS

**12B.1.** Les annulations de commande sans accord stipulé au préalable par MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

**12B.2.** Les annulations doivent se faire par écrit.

**12B.3.** En cas d'autorisation d'annulation de produits finis, prêts à être livrés, les points suivants sont valables :

- Les articles de réhabilitation sont entièrement remboursés. Les fauteuils roulants de construction spéciale ainsi que les fauteuils roulants de sport ne sont en principe pas repris.
- En cas d'annulation de fauteuils roulants adaptatifs, une part de 20% de la valeur nette la marchandise est déduite.

Les frais d'annulation pour les fauteuils roulants électriques et les scooters sont de 5%. Pour les fauteuils roulants standard ou poids légers, 10% de frais d'annulation sont facturés.

## 12C. REPRISE / ÉLIMINATION

Nos prix ne comprennent pas les frais pour la reprise et l'élimination des anciens appareils complets d'autres utilisateurs que des foyers privés. Sur demande, nous organisons, contre remboursement des frais encourus, la reprise et le recyclage / l'élimination de tels appareils, dans la mesure où ils ont été commercialisés par nos soins. Les renvois sans accord stipulé au préalable par MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

## 13. UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Nous avons le droit de stocker les données personnelles du client dans le cadre de conventions légales, en particulier du règlement général sur la protection des données, et de les traiter au sein de l'entreprise.

## 14. TRIBUNAL COMPÉTENT, DROIT

à appliquer, clause salvatrice

**14.1.** Sauf mention contraire expresse, le siège social de MEYRA GmbH à Kalletal-Kalldorf fait office de lieu d'exécution.

**14.2.** Pour tous les litiges issus du rapport contractuel, le tribunal compétent est défini en fonction de notre siège social à Kalletal-Kalldorf. Nous sommes en outre autorisés à poursuivre le client également auprès de son tribunal compétent.

**14.3.** Le droit en vigueur en Allemagne s'applique et ce, à l'exclusion du droit commercial des Nations Unies.

**14.4.** Dans le cas où certaines dispositions de ces conditions générales de vente s'avèreraient en partie ou totalement inapplicables, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions.